



RÉGIME
DE RETRAITE
des groupes
communautaires
et de femmes

Bienvenue à la 1^{re} Assemblée annuelle

DU RÉGIME DE RETRAITE DES GROUPES COMMUNAUTAIRES ET DE FEMMES

Montréal

23 septembre 2010

BIENVENUE AUX INTERNAUTES

Ordre du jour

Montréal - 23 septembre 2010

- | | |
|--|---------|
| 1. Mot de bienvenue de la présidente, présentation des membres du Comité de retraite et des membres du personnel | 9 h 00 |
| 2. Déclaration d'intérêts des membres du Comité de retraite | 9 h 10 |
| 3. Présentation du bilan d'octobre 2008 à décembre 2009 <ul style="list-style-type: none">• Partie 1 : Historique, fonctionnement, développement et profil des groupes adhérents et des participant-e-s• Partie 2 : Situation financière et aperçu des principaux amendements apportés au texte du Régime | 9 h 15 |
| 4. Questions, échanges et suggestions : Bilan, fonctionnement et perspectives | 10 h 15 |
| 5. Volet éducatif : Apprivoiser le calculateur de retraite | 10 h 45 |
| 6. Élection par acclamation des administratrices-eurs | 11 h 15 |
| 7. Période de questions d'ordre général sur le Régime | 11 h 30 |
| 8. Clôture de l'assemblée | 12 h 15 |



**RÉGIME
DE RETRAITE**
des groupes
communautaires
et de femmes



Membres du comité de retraite du RRFS-GCF

Membres représentant les personnes actives (1 + 1 sans droit de vote)

- Suzanne Daneau, La Boîte à lettres de Longueuil
- Chantal Dugré, Centre des femmes de Shawinigan
- Charles Guindon, Chantier de l'économie sociale
- Nathalie Lachance, Carrefour Jeunesse Emploi Thérèse-de-Blainville
- Annie Vidal, Centre de formation populaire
- Gaétane Turgeon (sdv), Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac

Membres représentant les personnes inactives (1 + 1 sans droit de vote)

- Steve Marcoux, Comité d'accueil international des Bois-Francs
- Mireille Bolduc (sdv), La Gîtée

Membres représentant les groupes (4)

- Lise Gervais, Relais-femmes
- Sylvain Lagacé, Maison l'Aid'Elle
- Pierre Riley, Fédération des centres d'action bénévole du Québec
- Nathalie Roberge, Centre d'action bénévole de Granby

Membre indépendant (1)

- Michel Lizée, Service aux collectivités UQAM



Photo : Marie-Andrée Boivin

1

Présentation des membres

Membres du comité exécutif



Lise Gervais
présidente



Pierre Riley
vice-président



Michel Lizée
secrétaire

Membres du personnel



Marie Leahey
coordonnatrice
générale



Sylvia Roy
coordonnatrice
administrative

1

Présentation des membres



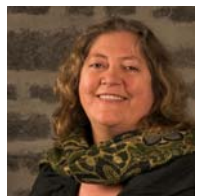
Mireille Bolduc (sdv)
La Gîtée



Suzanne Daneau
La Boîte à lettres de
Longueuil



Chantal Dugré
Centre des femmes de
Shawinigan



Lise Gervais
Relais-femmes



Charles Guindon
Chantier de l'économie
sociale



Nathalie Lachance
Carrefour Jeunesse Emploi
Thérèse-de-Blainville



Sylvain Lagacé
Maison l'Aid'Elle



Michel Lizée
Service aux collectivités
UQAM



Steve Marcoux
Comité d'accueil
International des Bois-Francs



Pierre Riley
Fédération des centres
d'action bénévole du Québec



Nathalie Roberge
Centre d'action bénévole
de Granby



Gaétane Turgeon (sdv)
Mesures Alternatives
Jeunesse Frontenac



Annie Vidal
Centre de formation
populaire

Déclaration d'intérêts des membres du Comité de retraite

En vertu de l'article 159 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le Comité de retraite tient un registre, dont les signatures sont renouvelées chaque année, et qui est accessible pour consultation au Secrétariat du Régime.

« Je vous confirme que, sur la base des informations contenues au registre, aucun membre du comité ne détient des intérêts ou des droits susceptibles de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction. »

Article 158

Un membre d'un comité de retraite ne peut exercer ses pouvoirs dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers; il ne peut non plus se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

S'il est lui-même participant ou bénéficiaire, il doit exercer ses pouvoirs dans l'intérêt commun, en considérant son intérêt au même titre que celui des autres participants ou bénéficiaires.

Article 159

Tout membre d'un comité de retraite doit, sans délai, notifier par écrit à ce comité l'intérêt qu'il a dans une entreprise et qui est susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions, ainsi que les droits, autres que ceux résultant du régime, qu'il peut avoir dans la caisse de retraite ou faire valoir contre celle-ci, en spécifiant le cas échéant leur nature et leur valeur.

Le comité de retraite tient à son bureau un registre sur lequel doivent être indiqués les intérêts ou droits qui lui sont notifiés en application du premier alinéa. Tout intéressé peut, sans frais, consulter ce registre pendant les heures habituelles de travail : en outre, la limite prévue à l'article 115 ne s'applique pas à cette consultation. »

PARTIE 1

- Historique
- Fonctionnement
- Développement
- Profil des groupes adhérents et des participant-e-s

3.1

Historique : Un outil collectif dont nous pouvons être fiers !

- Une longue gestation
- Un régime qui tient compte de notre réalité
- Un changement réglementaire à effectuer
- La tournée provinciale de 2007-2008 rejoint 2 000 personnes
- Octobre 2008 : c'est le départ

3.1

Fonctionnement : Un démarrage bien amorcé — déjà 15 mois de fonctionnement

- La mise sur pied
- Des outils et des actions indispensables
- Pour la promotion et les formations
- Maintien et amélioration des régimes publics de retraite

3.1

Développement : toujours du pain sur la planche

- Augmenter le nombre d'adhérent-e-s
- Jouer notre rôle
- Présenter une alternative à la pauvreté appréhendée des salarié-e-s
- S'améliorer
- Veiller au cadre réglementaire entourant les régimes complémentaires de retraite
- Organiser une tournée provinciale en 2011

3.1

Profil des groupes adhérents et des participant-e-s

- **Profil - Groupes adhérents**
 - 225 groupes adhérents (270 au 1 août 2010)
 - Provenant des 17 régions du Québec et de secteurs variés
 - De 1 à 29 salarié-e-s par groupe (moyenne : 6.5)
- **Profil – Participant-e-s**
 - 1559 participant-e-s (plus de 1 900 au 1 août 2010)
 - Age moyen : 42,1
 - Sexe : 87,9% de femmes
 - Salaire de base moyen : 32 100 \$
 - Salaire gagné moyen : 28 300 \$ *
- **Taux de cotisation**
 - Taux moyen de cotisation salariale : 2,2%
 - Taux moyen de cotisation patronale : 3,1%

* Le salaire gagné moyen tient compte des congés sans rémunération, de la fermeture des bureaux, etc.

PARTIE 2

- Situation financière
- Aperçu des amendements apportés au texte du Régime

3.2

La situation financière au 31 décembre 2009: un bon départ !

- Deux types de rapports nous aident à comprendre la situation financière du Régime:
 - **Les états financiers** : préparés par un comptable, ils confirment les actifs du Régime au 31 décembre 2009 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net entre octobre 2008 et décembre 2009
 - **L'évaluation actuarielle** : préparée par un actuair, elle permet de calculer ce que le Régime doit à tous les participants (le « passif ») et la cotisation requise pour les 3 prochaines années. De plus, en comparant avec l'actif calculé par le comptable, on sait si le régime est en surplus ou en déficit actuariel, que ce soit en supposant que le régime se poursuit indéfiniment (« capitalisation ») ou que nous aurions terminé le régime le 31 décembre 2009 et liquidé les actifs pour transférer à chaque participant son dû (« solvabilité »)
- Les données qui suivent proviennent de ces 2 rapports.

3.2

Évolution de l'actif net entre octobre 2008 et décembre 2009

Actif net disponible pour le service des prestations au 1er octobre 2008		0 \$	
AUGMENTATION DE L'ACTIF		DIMINUTION DE L'ACTIF	
Cotisations patronales	1 507 858 \$	Frais bancaires	147 \$
Cotisations salariales	1 086 369 \$	<i>À noter que les frais d'administration ont été assumés par des subventions du SACAIS et de Centraide versées à Relais-femmes et au CFP qui en ont assuré l'administration</i>	
Cotisations salariales volontaires	124 188 \$		
Autres	1 139 \$		
	<u>2 719 554 \$</u>		
Revenus de placement, net	235 162 \$	Remboursements et transferts à d'autre régimes	48 382 \$
	<u>2 954 716 \$</u>		<u>48 529 \$</u>
Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2009		<u>2 906 187 \$</u>	

Tout cet argent était placé dans des fonds communs de placement chez Desjardins Sécurité Financière ou, pour nos besoins d'encaisse (4 376 \$), dans un compte à la Caisse d'économie solidaire

3.2

Répartition des actifs du régime au 31 décembre 2009

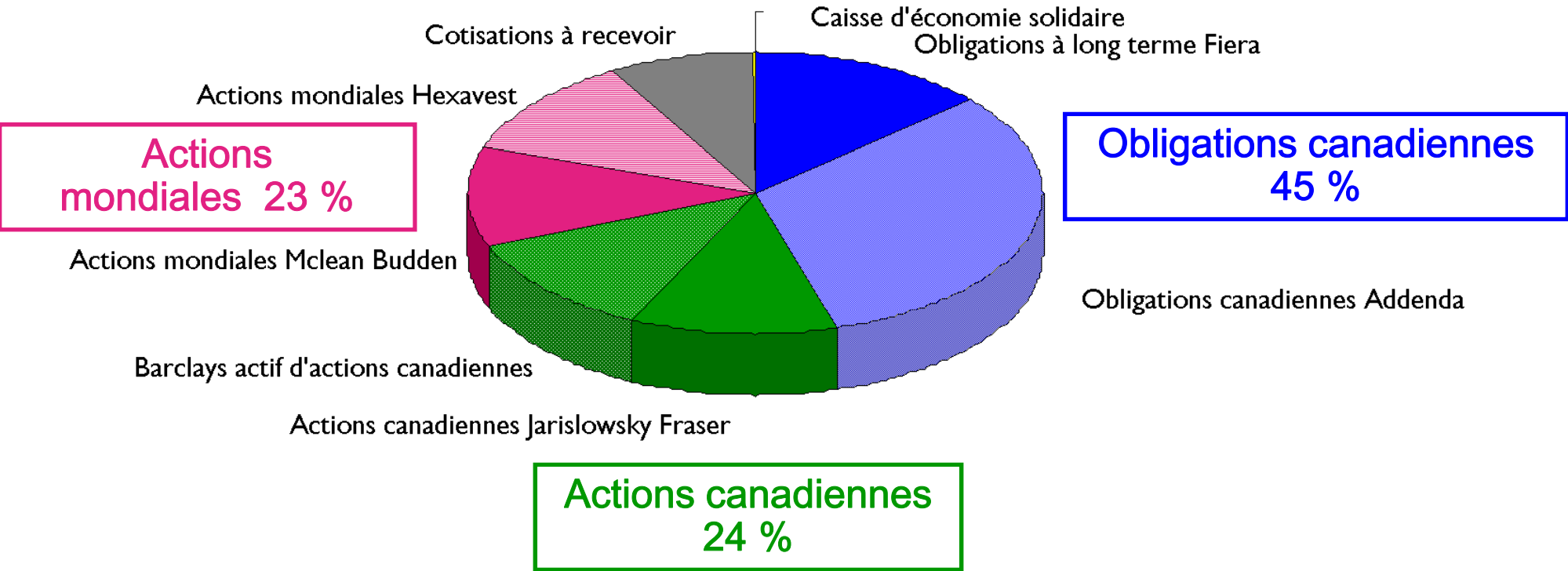
**Actifs totaux :
2 906 492 \$**

**Encaisse et
comptes à recevoir
8 %**

**Actions
mondiales 23 %**

**Obligations canadiennes
45 %**

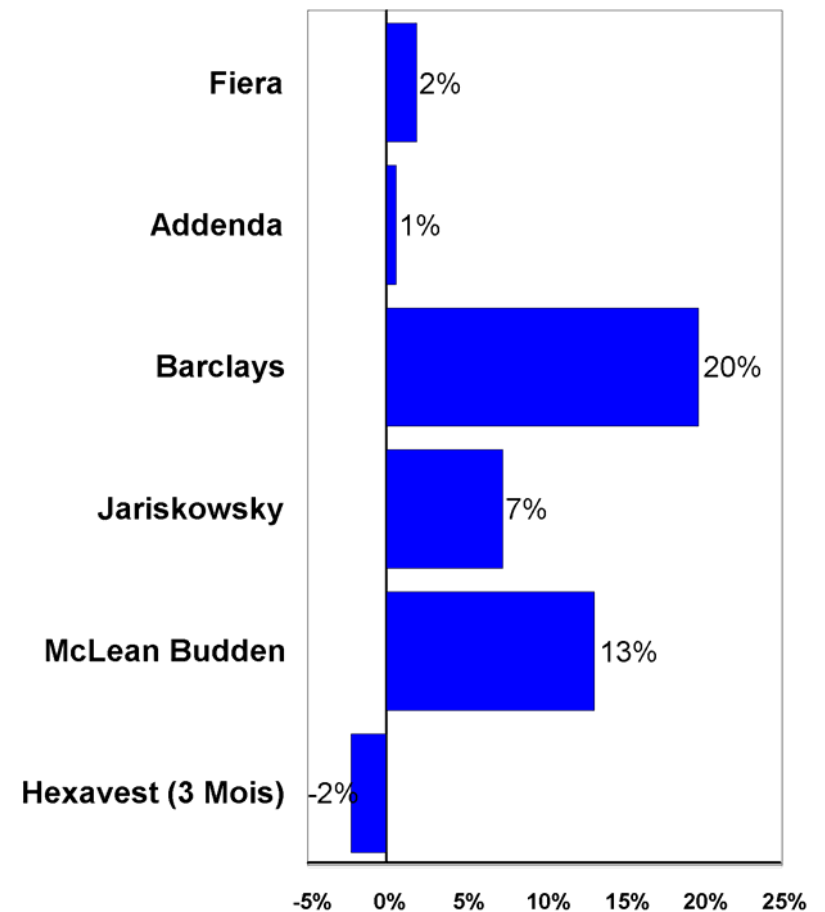
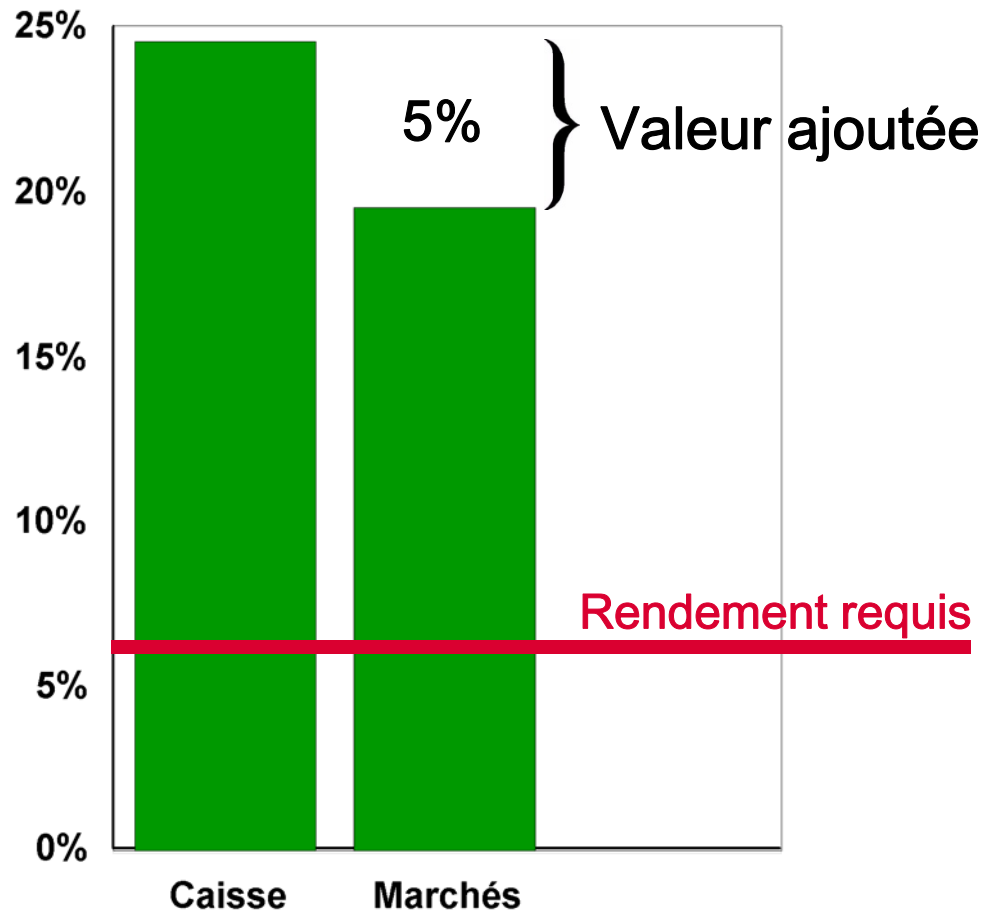
**Actions canadiennes
24 %**



3.2

Valeur ajoutée de la caisse totale et des gestionnaires pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Rendement



3.2

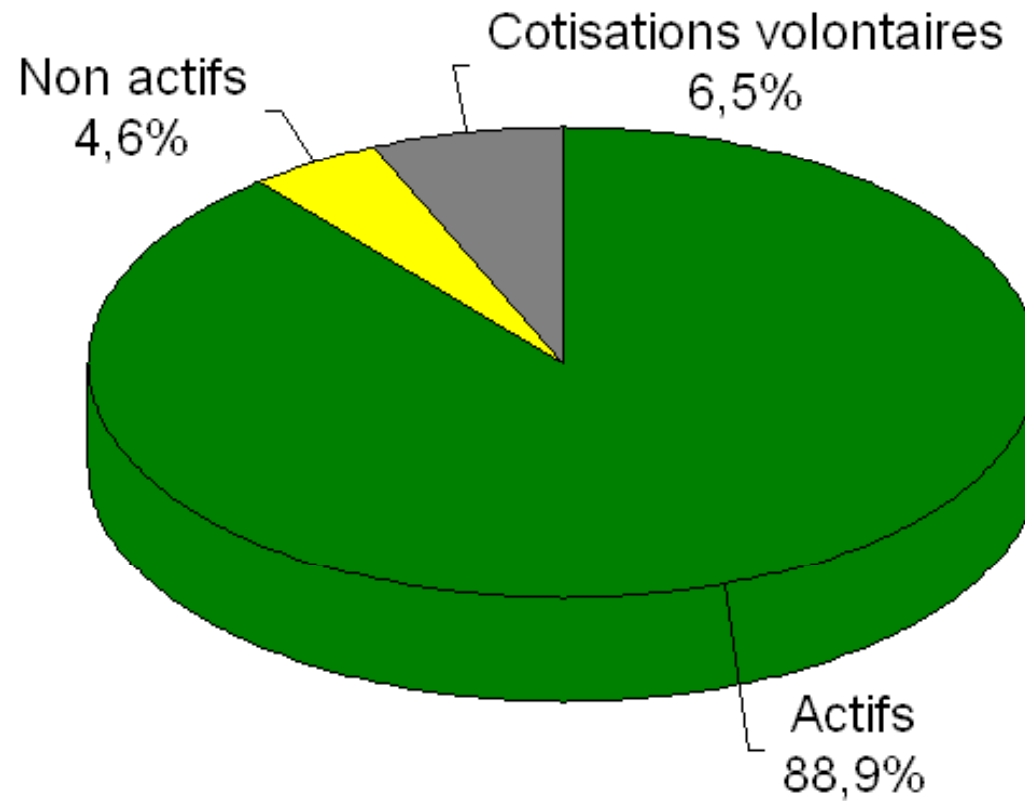
Taux d'intérêt crédité sur les cotisations salariales régulières et volontaires

Année	Taux d'intérêt
2008 *	5,59 %
2009	17,76 %

* Pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008

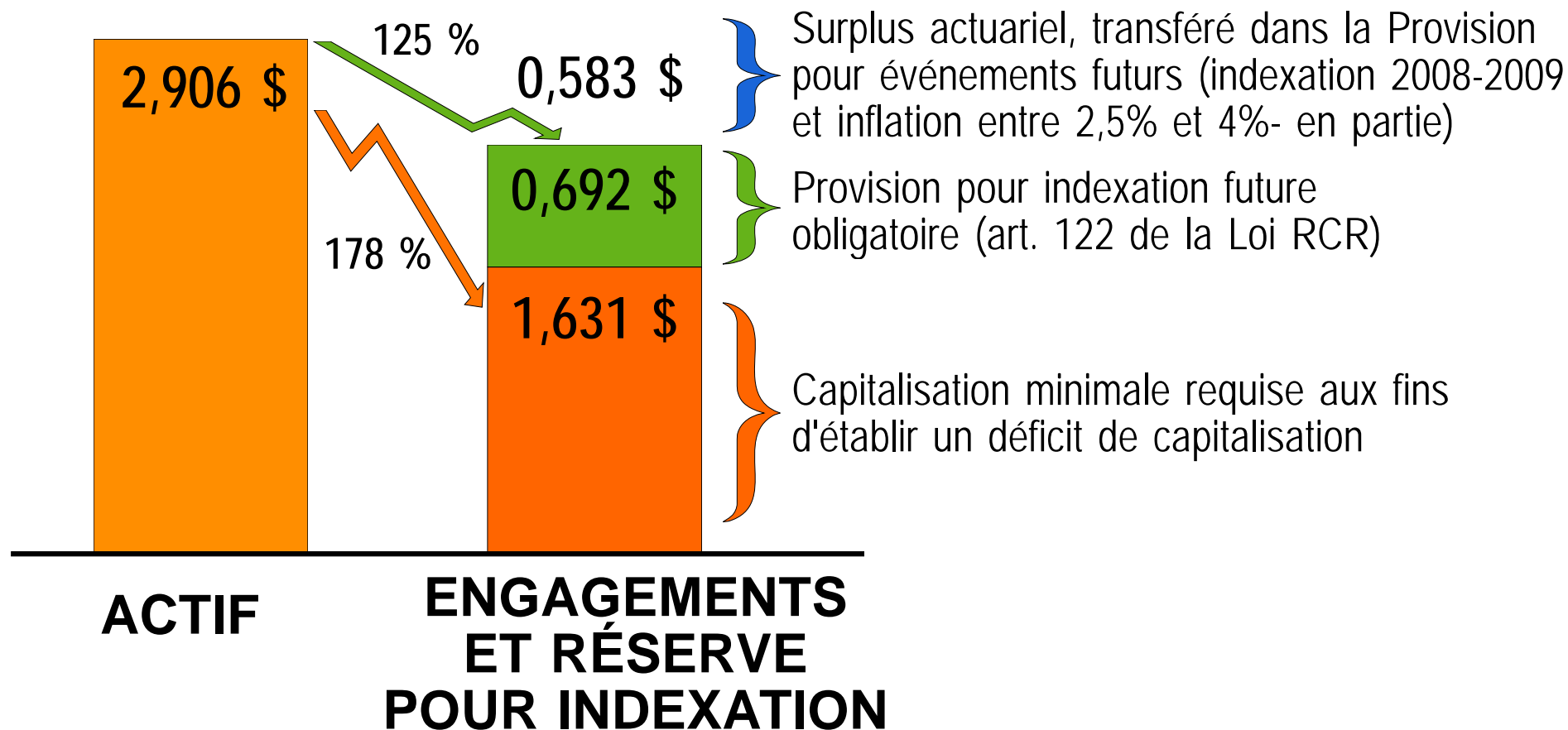
3.2

Ventilation du passif du régime (1 631 100 \$) au 31 décembre 2009



3.2

La capitalisation du régime au 31 décembre 2009



Dès notre première année, une réserve intéressante de constituée pour assurer la sécurité des prestations promises et la stabilité des cotisations.

3.2

D'où vient le surplus de 582 700 \$?

Sources de gains (ou de baisses)	
Frais d'administration payés par des subventions de démarrage du SACAIS et de Centraide	388 000 \$
Rendement de la caisse supérieur aux prévisions (5,59% pour le dernier trimestre de 2008 et 17,59% en 2009 vs prévision 5,75% annuel)	148 000 \$
Âge moyen plus faible des participants actifs par rapport aux prévisions (42,3 ans)	78 500 \$
Introduction d'une hypothèse d'allongement progressif de l'espérance de vie (table <i>générationnelle</i>)	- 71 700 \$
Indexation 2008-2009 non accordée	41 700 \$
Divers (cessations de participation, etc...)	-1 800 \$
Sources de gains (surplus)	582 700 \$

3.2

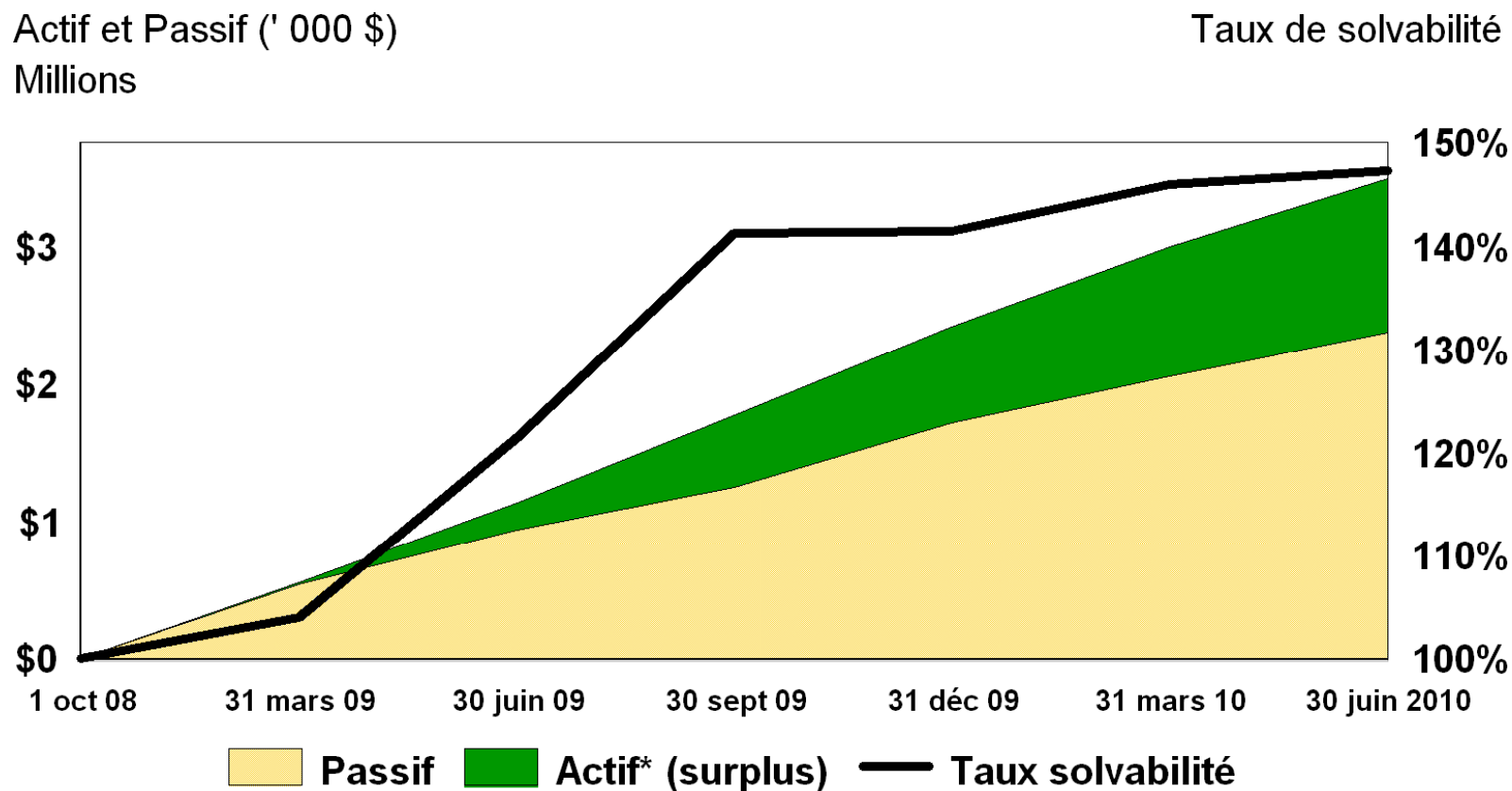
Le comité a décidé de ne pas indexer les rentes pour 2008-2009 : pourquoi ?

- Le montant de la réserve (surplus) aurait permis d'indexer les rentes pour 2008-2009 (coût total: 41 700 \$), mais le comité a jugé plus prudent de ne pas le faire immédiatement :
 - Le régime est dans sa phase de démarrage et le surplus s'applique sur un petit actif, qui est appelé à croître avec l'arrivée de nouveaux adhérents, ce qui pourrait diluer ce surplus.
 - Pour les premières années, une fois la subvention de démarrage épuisée, nos frais d'administration seront élevés en pourcentage de notre actif tant que notre actif n'aura pas grossi suffisamment.
 - Les marchés financiers nous apparaissent incertains pour 2010 : rien ne garantit que le surplus va se maintenir.
 - Comme nous n'avons aucun participant à la retraite, personne n'est lésé à ce moment-ci (celles et ceux qui partent reçoivent de toutes façons leur part du surplus).
- En bref, le comité a tenu à respecter l'engagement que la sécurité des rentes promises et la stabilité de la cotisation doivent avoir préséance sur l'indexation.
- Cette décision devra de toute façon être réévaluée lors du dépôt de la prochaine évaluation actuarielle.

3.2

Évolution du taux de solvabilité jusqu'au 30 juin 2010

Des actifs suffisants pour payer les rentes garanties en cas de départ



* L'actuaire soustrait de l'actif le coût de terminaison du Régime

3.2

Aperçu des principaux amendements apportés au texte du Régime pendant la période du 1er octobre 2008 au 30 juin 2010

art.	Sommaire des modifications et, le cas échéant, droits et obligations qui en découlent
15.2	Si le niveau des surplus actuariels excède les plafonds autorisés par la Loi de l'impôt et que le comité de retraite n'a pas utilisé ces surplus pour améliorer les rentes des participants et bénéficiaires dans un délai raisonnable, un employeur pourrait avoir droit à un congé de cotisation <i>Introduit à la demande expresse de la Régie des rentes. Des échanges récents avec l'Agence du revenu du Canada indiquent que ce paragraphe devra vraisemblablement être amendé de nouveau pour préciser que ce sont plutôt les salariés qui auraient alors droit à un congé de cotisation. Le comité se penchera sur cette clause à l'automne 2010 (1^{er} octobre 2008)</i>
21.1	Officialise l'existence et le fonctionnement du comité de retraite depuis le 1 ^{er} juin 2008 et précise que le délai pour combler une vacance est de 90 jour (1 ^{er} octobre 2008)
21.4	Concordance avec 21.1 (mandats de 1 ou 2 ans) des membres du Comité de retraite. (5 mai 2010)
21.5	Précise que le délai pour combler une vacance est de 90 jours et que la composition du comité doit toujours respecter le minimum prévu dans la Loi. (1 ^{er} octobre 2008)
22.2 m) et t)	La description des modifications au régime doit être transmise aux participants et bénéficiaires dans les 9 mois suivant la fin de l'année financière. (1 ^{er} octobre 2008)
o)	Le délai pour fournir le relevé relatif à une cession de droits entre conjoints est de 60 jours (<i>exigence de la Loi</i>). (1 ^{er} octobre 2008)
22.3	Clarifie que le Président, comme tout autre membre du Comité de retraite, a un droit de vote en tout temps, en plus de son vote <i>prépondérant, lorsque requis</i> . (1 ^{er} oct. 2008)

ATTENTION AUX INTERNAUTES

Veillez nous faire parvenir vos questions, s'il y a lieu,
par courriel au RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca
en indiquant votre nom, le nom de votre groupe et votre question

5

Volet éducatif : apprivoiser le calculateur de retraite



5

Illustration de l'utilisation du calculateur de retraite

Je remplis la section des données et hypothèses.

- J'ai 38 ans.
- Mon salaire : 30 000 \$
- J'aimerais partir à 62 ans
- La cotisation totale dans mon groupe est de 7 %

Partie 1: Informations personnelles	
Âge	38
Sexe	1
Revenu annuel	30 000 \$
Partie 2: Hypothèses	
Âge prévu de la retraite	62
Taux d'inflation	2%
Taux d'augmentation annuel du salaire	3%
Taux de rendement	5,5%
Partie 3: Modalités de participation collective au Régime	
Cotisation totale (en % du salaire)	7,0%

5

Voici ce que ça donne...

Estimation du taux de remplacement attendu avec le RRFS (en \$ de 2010)

Salaire final au moment du départ à la retraite (en \$ de 2010)

38 092 \$

Âge	PSV	RRQ	RRFS			Revenu de retraite total	Taux de remplacement (en % du revenu final)
			Cotisations régulières	Rente provenant du transfert	Cotisations volontaires		
62		5 843 \$	5 928 \$			11 771 \$	31%
65	6 204 \$	5 843 \$	5 928 \$			17 974 \$	47%

CONCLUSION : C'est moins que ce à quoi je m'attendais...

Que se passe-t-il si je transfère le montant de 35 000 \$ que j'ai dans mon REÉR et que je verse 3 % de mon salaire en cotisations volontaires?

Je reviens pour faire les entrées dans le calculateur

Partie 4: Modalités de participation individuelle au Régime

4a - Actifs que vous détenez déjà

Transfert au RRFS	35 000 \$
--------------------------	------------------

4a - Montants que vous envisagez cotiser ou transférer d'ici la retraite

Cotisation volontaire (en % du salaire)	3,0%
Transfert depuis le REÉR du Fonds de solidarité FTQ ou de FONDATION CSN (au moment du départ à la retraite)	0 \$
Cotisation <u>annuelle</u> au Fonds de solidarité FTQ ou à Fondation CSN (en \$)	0 \$

Estimation du taux de remplacement attendu avec le RRFS (en \$ de 2010)

Salaire final au moment du départ à la retraite (en \$ de 2010)

38 092 \$

Âge	PSV	RRQ	RRFS			Revenu de retraite total	Taux de remplacement (en % du revenu final)
			Cotisations régulières	Rente provenant du transfert	Cotisations volontaires		
62		5 843 \$	5 928 \$	2 985 \$	2 217 \$	16 973 \$	45%
65	6 204 \$	5 843 \$	5 928 \$	2 985 \$	2 217 \$	23 177 \$	61%

CONCLUSION : C'est mieux, mais pas assez encore...

Que se passe-t-il si je reporte ma date de retraite à 65 ans et si, en plus, je verse 2 000 \$ par année au Fonds de solidarité ou à Fondation pour bénéficier des crédits d'impôt additionnels?

Estimation du taux de remplacement attendu avec le RRFS (en \$ de 2010)

Salaire final au moment du départ à la retraite (en \$ de 2010)

39 246 \$

Âge	PSV	RRQ	RRFS			Revenu de retraite total	Taux de remplacement (en % du revenu final)
			Cotisations régulières	Rente provenant du transfert	Cotisations volontaires		
65	6 204 \$	7 125 \$	8 549 \$	3 369 \$	3 306 \$	28 553 \$	73%

CONCLUSION : Ce résultat-là devient intéressant.

Je sais que si je parvenais à épargner un peu plus, ou que j'ai des actifs personnels à côté, je pourrais probablement envisager de partir à ma retraite avant 65 ans.

Élection par acclamation des administrateurs-trices

Rappel de la procédure pour les mises en candidatures élection et présentation des personnes élues par acclamation

Candidat-e-s représentant les personnes actives (5 + 1 sans Droit de Vote)

1. SUZANNE DANEAU (2)
La Boîte à lettres de Longueuil
2. CHANTAL DUGRÉ (2)
Centre des femmes de
Shawinigan
3. NATHALIE LACHANCE (2)
Carrefour Jeunesse Emploi
Thérèse-de-Blainville
(Ste-Thérèse)
4. ANNIE VIDAL (1)
Centre de formation populaire
(CFP) (Montréal)

2 POSTES VACANTS (1 avec et 1 sans droit de vote)

Candidat-e-s représentant les personnes inactives (1 + 1 sans Droit de Vote)

1. STEVE MARCOUX
Comité d'accueil international
des Bois-Francs (Victoriaville)
- 1 POSTE VACANT
(1 sans droit de vote)**

Candidat-e-s représentant les groupes (4)

1. LISE GERVAIS (1)
Relais-femmes (Montréal)
2. SYLVAIN LAGACÉ (2)
Maison l'Aid'Elle (Gaspé)
3. PIERRE RILEY (1)
Fédération des centres
d'action bénévole du Québec
(Montréal)
4. NATHALIE ROBERGE (2)
Centre d'action bénévole de
Granby

7

Période de questions d'ordre général sur le régime



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION. AU REVOIR ET À L'ANNÉE PROCHAINE !

Cette présentation sera disponible sur le site Internet du Régime dès le 24 septembre 2010.

Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes
110, rue Sainte-Thérèse, bureau 301, Montréal (Québec) H2Y 1E6
Tél. : (514) 878-4473 Sans frais : 1-888-978-4473 Téléc. : (514) 878-1060
Courriel : RRFS-GCF@relais-femmes.qc.ca
Site Internet : www.regimeretraite.ca